

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**OUVRIER TAPISSIER - GARNISSEUR : TRAVAUX
PRATIQUES - PERFECTIONNEMENT**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 614204U11D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 601 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11/04/2005,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

OUVRIER TAPISSIER - GARNISSEUR : TRAVAUX PRATIQUES - PERFECTIONNEMENT

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant, dans le respect du Code du Bien - être au Travail et en respectant les techniques de démontage et de dégarnissage de sièges :

- ◆ d'évaluer les dimensions, de calculer les surfaces, le métrage des tissus et des quantités d'accessoires ;
- ◆ de décrire les spécificités des textiles, les fournitures et les accessoires utilisés ;
- ◆ de décrire les techniques de confection de tentures, de coussins pour sièges suivant gabarit ;
- ◆ de définir la marche à suivre pour la réalisation du garnissage des fauteuils « Club » et/ou « Bergère » et/ou « Crapaud ».

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

pour une situation concrète,

en respectant les consignes et en utilisant les documents et les dossiers mis à sa disposition,

- ◆ de justifier le choix de l'outillage, des matières et des techniques mises en œuvre ;
- ◆ de décrire la finition des sièges à bois recouvert ;
- ◆ de décrire la technique de confection des coussins simples ;
- ◆ de décrire et de justifier la marche à suivre pour le garnissage d'un fauteuil « Voltaire » ;
- ◆ de réaliser :
 - ◆ un coussin simple,
 - ◆ le garnissage d'un fauteuil « Voltaire ».

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « OUVRIER TAPISSIER - GARNISSEUR: TRAVAUX PRATIQUES - APPROFONDISSEMENT » de l'enseignement secondaire inférieur de transition.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Technologie	CT	J	32
Ouvrier tapissier – garnisseur : Travaux pratiques - Perfectionnement	PP	C	192
3.2. Part d'autonomie		P	56
Total des périodes			280

4. PROGRAMME

4.1. Technologie

L'étudiant sera capable :

*à partir d'une situation concrète de la spécialité,
en utilisant les termes de métier corrects et les normes professionnelles,*

pour le métré,

- ◆ d'évaluer les dimensions et de calculer avec exactitude les surfaces et les métrages de tissus unis à texture particulière et tissus à raccords en intégrant les exigences esthétiques ;
- ◆ de convertir les cotes recueillies selon l'échelle choisie et de les reporter ;
- ◆ de calculer les quantités des accessoires ;

pour le garnissage de fenêtres, de portes, de murs et de plafonds,

- ◆ d'identifier dans un projet :
 - ◆ le fenestrage, l'état des surfaces, les contraintes physiques et environnementales,
 - ◆ le style du décor, les couleurs, les matériaux et les textures ;
- ◆ de reconnaître les principaux textiles, fournitures et accessoires utilisés en habillage des pièces et leurs spécificités (matière, mode de tissage, aspect, entretien, coût,...) et d'interpréter correctement les données fournies par le fabricant ;
- ◆ de décrire les techniques de confection des tentures ;

pour le garnissage des sièges,

- ◆ d'associer des types de matériaux et accessoires aux différents styles ;
- ◆ de décrire, pour un fauteuil « Crapaud » :
 - ◆ les types de guindages,
 - ◆ les garnissages du dossier ;
- ◆ de décrire pour un fauteuil « Club » :
 - ◆ les différents types de guindages (élastique, garniture suspendue),
 - ◆ les guindages des accotoirs,

- ◆ les guindages du dossier ;
- ◆ de décrire pour un fauteuil « bergère » :
 - ◆ les différents types de guindages,
 - ◆ le guindage des joues d'accotoirs,
 - ◆ les guindages du dossier ;
- ◆ de décrire et de justifier la marche à suivre pour réaliser le garnissage des fauteuils « Crapaud », « Club » et « Bergère » ;
- ◆ de décrire la confection de coussins suivant gabarit.

4.2. Travaux pratiques - Perfectionnement

L'étudiant sera capable :

*à partir d'une situation concrète de la spécialité,
dans le respect du Code du Bien - être au Travail et des mesures de sécurité
et en utilisant les termes de métier corrects et les normes,*

- ◆ de réaliser le garnissage complet d'un fauteuil « club » ou d'un fauteuil « bergère » ou d'un fauteuil « Crapaud » ;
- ◆ de confectionner un coussin de siège suivant gabarit ;
- ◆ de choisir des tissus, fibres textiles et accessoires adaptés au type de décoration ;
- ◆ de réaliser des tentures et/ou garnissage de portes en tenant compte de l'équilibre des couleurs.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*pour une situation concrète,
en respectant les consignes et en utilisant les documents et les dossiers mis à sa disposition,*

- ◆ de justifier le choix de l'outillage, des matières et des techniques mises en œuvre ;
- ◆ de calculer les surfaces des éléments à garnir ;
- ◆ de déterminer le métrage des tissus et les quantités des accessoires nécessaires ;
- ◆ de réaliser des tentures ou un garnissage de porte ;
- ◆ de décrire une technique de confection de tentures et de coussins pour siège suivant gabarit ;
- ◆ de décrire et de justifier la marche à suivre pour le garnissage d'un fauteuil « Club » ou d'un fauteuil « Bergère » ou d'un fauteuil « Crapaud » ;
- ◆ de réaliser le garnissage d'un fauteuil « Club » ou « Bergère » ou « Crapaud ».

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le respect du temps alloué,
- ◆ le choix des techniques mises en œuvre ,
- ◆ la précision du vocabulaire technique employé ;
- ◆ la qualité et de l'esthétique du travail effectué.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle en tant que tapissier – garnisseur.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

En travaux pratiques, il est recommandé de ne pas mettre plus de deux étudiants par poste de travail.